

ARRÊTÉ DE NOMINATION D'UN « RÉFÉRENT RACISME ET ANTISÉMITISME »

Vu le code de l'éducation, en particulier son article L. 712-2 ;

Vu le plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et les discriminations 2023-2026;

Vu les statuts de l'université de Franche-Comté modifiés le 31 mai 2022 ;

Vu le règlement intérieur de l'université de Franche-Comté modifié le 13 juillet 2020.

Article 1^{er}

Monsieur Bassir AMIRI, maître de conférences à l'UFR SLHS de l'université de Franche-Comté et vice-président chargé de l'égalité de la laïcité et de la prévention des discriminations, est désigné « référent racisme et antisémitisme » de l'université de Franche-Comté pour la durée du mandat de la Présidente de l'université.

Au terme de cette période, il pourra être procédé au renouvellement de sa mission dans les mêmes conditions.

Article 2

Le « référent racisme et antisémitisme » de l'université de Franche-Comté a pour mission de prévenir et de lutter contre le racisme et l'antisémitisme au sein de la communauté universitaire.

À ce titre, il est notamment chargé :

- De décliner les plans nationaux de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et de favoriser la mise en pratique de leurs recommandations ;
- D'accompagner et de sensibiliser la communauté universitaire sur la prévention et la lutte contre les actes et les propos à caractère raciste et antisémite ;
- De représenter l'UFC au sein du réseau national des référents racisme et antisémitisme des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les missions du « référent racisme et antisémitisme » sont précisées dans la lettre de mission communiquée à l'intéressé.

Article 3

Pour exercer ses missions, le « référent racisme et antisémitisme » pourra s'appuyer sur les personnels des composantes et services de l'établissement, notamment pour relayer son action auprès de la communauté universitaire.

Article 4

Le « référent racisme et antisémitisme » respecte la confidentialité des informations et des données personnelles dont il pourrait avoir connaissance dans l'exercice de ses missions.

À Besançon, le 6 novembre 2023

La présidente de l'université,



Marie-Christine WORONOFF.